

dossiers demeurés inactifs pendant cinq années, même si en théorie cette période était un peu longue, établissant ainsi un critère homogène pour l'ensemble du programme d'élimination. Le Ministère acquit l'autorité voulue pour détruire tous les dossiers courants, mais non pas les dossiers spéciaux, pouvant constituer des précédents, ni les dossiers ayant trait aux affaires politiques. Chaque dossier est étudié séparément, afin d'éviter la destruction des documents qui n'entreraient pas dans la catégorie des papiers courants.

D'autre part, chaque ministère peut de son propre chef détruire les doubles et les documents d'intérêt provisoire, ce qui permet d'éliminer chaque année des monceaux de papiers.

Programme couronné de succès

Commencé en 1949, le programme d'élimination des dossiers a progressé de façon constante; en 1951, on avait détruit ou reclassé près de 15,500 dossiers périmés; ce mouvement a continué depuis sans interruption.

Le Ministère a d'abord détruit ses dossiers de correspondance courante. Mais plus nombreux encore étaient les dossiers du Bureau des passeports; le Service des archives a étudié le meilleur moyen de les reclasser. Comme ils faisaient partie des dossiers de valeur permanente, on a adopté le procédé du microfilmage, qui permet de détruire les dossiers originaux. C'est au Service des archives qu'il est revenu d'établir le programme voulu et de calculer les crédits nécessaires; elle a confié la tâche concrète au personnel spécialisé du Bureau des passeports. On avait prévu que le microfilmage des dossiers accumulés prendrait plus d'une année et permettrait d'éliminer près de 1,500,000 dossiers, libérant ainsi beaucoup d'espace et nombre de classeurs. Commencé en 1951, ce programme permit de photographier et de détruire ensuite plus de 624,000 dossiers dès la fin de 1952, et de libérer un espace équivalent à 255 classeurs à 4 tiroirs. Une fois détruits tous les dossiers marqués, le programme se poursuivit sur une base annuelle, ce qui évite de nouvelles accumulations de documents. Il en coûte moins de microfilmer tous les dossiers du service des passeports que de conserver les dossiers originaux d'une seule année. Jusqu'à présent les dossiers des passeports sont les seuls qui aient été microfilmés.

Application du programme à l'étranger

Une fois qu'on eut constaté la réussite du programme au ministère des Affaires extérieures, on comprit la nécessité de s'attaquer dans nos missions à l'étranger à un problème de nature toute semblable, surtout dans les missions anciennes comme le haut-commissariat à Londres et notre ambassade de Washington, où plusieurs tonnes de dossiers surannés moisissaient depuis longtemps. Certains documents remontent à l'époque où les missions actuelles n'existaient pas encore et constituent au dire des experts des pièces d'une grande valeur historique. C'est pourquoi une partie de ces vieux dossiers fut envoyée à Ottawa et confiée au Service des archives et aux Archives de l'État.